

Écriture inclusive, la mise à mort par la science...

UN RÉQUISITOIRE EN 16 POINTS

Éclairage linguistique concernant une imposture idéologique par

Jean Szlamowicz et Yana Grinshpuhn

*Jean Szlamowicz est Professeur des universités (Université de Bourgogne), linguiste et traducteur, membre du Collège Éducation et Enseignement supérieur chargé de la terminologie et de la néologie du MENJS & MESRI. Auteur de *Les moutons de la pensée* (Cerf, 2022), il dirige la collection "Le point sur les idées" aux éditions Intervalles.*

*Yana Grinshpuhn est Maître de conférences à Paris 3-Sorbonne Nouvelle, linguiste, membre du groupe de recherche Clesthia, Langage, systèmes. Elle a co-dirigé avec J. Szlamowicz *Crises langagières. Discours et dérives des idéologies contemporaines* (Hermann, 2022).*

« La prétention à contribuer au progrès social de l'écriture inclusive (EI) se fonde sur des prémisses fausses, liées à une interprétation partielle déformant la réalité des fonctionnements grammaticaux attestés de la langue française. L'écriture inclusive est une réforme militante de la langue construite sur la dénonciation d'injustices imaginaires dérivant d'interprétations symboliques qui ne correspondent à aucune réalité proprement linguistique. Elle entend y

inscrire diverses identités de sexe ou « visibiliser » les femmes, marketing politique qui n'a rien de commun avec la description des classes nominales du français et constitue une revendication politique fondée sur des croyances et non sur des connaissances empiriquement vérifiées. Ses partisans, même parmi les linguistes, prescrivent des ouvrages et références qui vont à rebours des méthodes, données et savoirs admis en sciences du langage. »

Il est important de rappeler que les justifications couramment proposées pour défendre l'écriture inclusive sont de nature idéologique et contreviennent aux principes élémentaires de l'analyse linguistique. La question des classes nominales est notamment présentée de manière simpliste, réaliste et mensongère sans distinguer entre « genre morphologique » et « genre sémantique », confusion concernant des phénomènes fondamentaux et bien décrits. Voici donc un petit rappel concernant les arguments mis en avant par les défenseurs de l'écriture inclusive. Ces rapides éléments doivent être complétés par la lecture des sources présentées dans la bibliographie (1) où ces thématiques sont développées, argumentées et augmentées de données et de démonstrations.

1. **L'inclusivisme repose sur une erreur d'interprétation** : *masculin et féminin* appliqués à des signes linguistiques ne signifient pas *mâle et femelle*. Ce sont des classes de mots, pas des catégories sexuelles. La langue ne fonctionne pas selon une correspondance entre la réalité et les mots : dire « tout le monde est venu » emploie le singulier, alors que *monde* réfère à une pluralité de personnes : le sexe n'y a aucune part. Le genre des mots n'est pas dans un rapport systématique avec le sexe (*ce type est une nullité ; Sarah est un*

mannequin célèbre ; un fournisseur ne désigne ni un homme une femme, mais une entreprise, etc.). **La complexité des configurations du sens ne peut être réduite à la seule désignation sexuelle. On ne peut donc en tirer de conclusions sociales justifiant d'une politique linguistique.**

2. **Le genre en français est complexe et comprend aussi des fonctionnements neutres** (*quoi s'oppose à qui ; cela s'oppose à celui et à celle*). Pour les humains, la forme dite « masculine » fonctionne le plus souvent comme un neutre ou un impersonnel et ne possède pas de valeur désignative sexuée (*il pleut ; ils vont augmenter les impôts ; le redevable désigne la personne qui paye l'impôt au Trésor Public ; les gosses, ça crie tout le temps*). On ne peut pas mettre au féminin ou en écriture inclusive des énoncés comme « je me moque de savoir si le traducteur est une traductrice » : on a besoin du « masculin » morphologique pour exprimer le neutre sémantique.
3. **Des assertions comme « La langue est sexiste » ne peuvent avoir de sens pour la linguistique : la langue n'a été inventée par personne et ne relève pas d'une intentionnalité.** Comme toutes les langues, le français permet d'exprimer une opinion et son contraire : on peut aussi bien tenir des discours sexistes qu'égalitaristes avec les mêmes outils. **La langue ne pense pas à la place des individus.** Le déterminisme linguistique est une doctrine depuis longtemps considérée par les sciences du langage comme non valide. C'est une croyance dépassée qui a sa place avec les jugements sur

la psychologie des peuples (« langue arriérée » = « peuple arriéré », par exemple).

4. **La revendication de « visibiliser les femmes »** est une métaphore qui n'a aucun sens pour la grammaire : la langue ne « visibilise » rien du tout et ne constitue pas un instrument de promotion identitaire. **La langue est un outil communicationnel et cognitif qui ne relève pas d'une logique quantitative ni d'une représentation sociale.** À cet égard, la prétention du *Manuel d'Écriture Inclusive* (« Faites avancer l'égalité femmes-hommes par votre manière d'écrire ») relève du *charlatanisme* et non d'une relation avérée entre langue et organisation sociale. La langue évolue dans ses formes, de même que la société évolue dans son organisation, mais **il n'existe pas de lien de causalité entre les formes de la langue et la hiérarchisation sociale.**
5. **L'EI instaure des difficultés d'apprentissage inédites.** À part la féminisation des noms de métiers, qui préexistait à l'inclusivisme et que personne ne conteste, aucune des prescriptions inclusivistes n'a de fondement linguistique. Au contraire, leur application crée des unités qui n'appartiennent pas à la langue et des graphies étrangères au système orthographique. Cela suscite des difficultés d'écriture, de lecture et de prononciation qui affectent tout le monde (même les militants), et **exclut les dyslexiques, dysphasiques et dyspraxiques.** Aucun pratiquant de l'écriture inclusive ne l'applique de manière cohérente et continue, même ses inventeurs : c'est l'indice qu'elle est inapplicable, et elle se réduit en général à des affichages aléatoires. Les réformes de la langue ont toujours eu pour objectif de viser sa

simplification et non sa complexification. L'EI crée donc des difficultés pour de nombreux publics.

6. Même par rapport à son projet affiché qui voudrait « améliorer l'égalité » par la graphie — sans d'ailleurs en préciser les critères de réalité sociale — **l'EI contrevient à la réalité empirique de la langue** qui ne se manifeste pas uniquement par l'écriture administrative mais par la pratique orale. Le genre, la morphosyntaxe, les accords tels qu'ils s'entendent relèvent d'un autre système que celui visible à l'écrit. L'inclusivisme ne propose aucune théorie cohérente pour en rendre compte.
7. **L'écriture inclusive est une opération de marketing politique** qui a fait suite à son dépôt comme nom de domaine en 2016 et au développement de l'activité d'une « agence de communication et d'influence » (Les Mots Clés) qui vend du consulting et des formations. Elle n'émane ni des usages spontanés, ni de la représentation démocratique, mais du secteur militant et marchand.
8. **L'EI propage le séparatisme linguistique.** Les différents groupes identitaires (LGBTQIA+) désirent aussi marquer leur identité par des signes distincts comme la création de formes neutres (*iel* pour *il/elle* ; *lea* pour *le/la*). La multiplication revendiquée des grammaires dites *queer* conduit à une dérégulation des usages. Cela provoque une atomisation de la langue en autant de communautés, en une forme de séparatisme linguistique, graphique et idéologique.
9. **Une falsification historique** : les partisans de l'EI déforment les faits historiques et linguistiques pour les rendre compatibles avec une interprétation victimaire

de la condition féminine. Parmi les milliers de phénomènes qui constituent une langue, les partisans de l'EI n'ont trouvé de pertinent que la formulation désuète « le masculin l'emporte sur le féminin » considérée par les spécialistes de l'histoire des pratiques pédagogiques comme « une règle inconnue des manuels »¹.

10. **L'écriture inclusive est un dialecte**, c'est-à-dire un type d'expression pratiquée par une minorité. Comme pratique idéologique et graphique, l'EI est pratiquée à la place du français standard par de nombreuses administrations : c'est une réforme *de facto* qui n'a été acceptée par aucune instance élue.
11. **L'EI instaure une discrimination potentielle** entre ceux qui la pratiquent et les autres. Insistons sur le fait que cela joue dans les deux sens, selon les sympathies politiques. Potentiellement un texte en écriture inclusive peut être l'objet d'une discrimination dans le cadre d'un financement, d'un recrutement, d'une requête, etc. s'il est lu par quelqu'un qui ne la pratique pas. Et inversement, bien sûr. En tant que pratique graphique partisane, elle manifeste une préférence idéologique et militante, donc une rupture de la neutralité.
12. En instaurant une norme floue, mais émanant d'autorités comme les universités ou certaines administrations, l'EI impose un signe ambigu envers les usagers : sont-ils censés se plier à cette norme ou pas ? **Il en résulte des ambiguïtés portant atteinte à la transparence de certaines pratiques, potentiellement discriminatoires** : l'EI peut devenir un signe de reconnaissance à destination d'un recruteur ou

d'un jury de nature à contourner l'anonymat d'un document (comme des copies d'examens).

13. L'EI constitue une contrainte politique et idéologique.

L'EI, dont le fonctionnement n'a été vaguement formalisé que par une agence de communication, ne constitue pas une pratique réglée : cela provoque un sentiment d'insécurité linguistique chez les citoyens qui y sont soumis. L'EI est une pratique qui différencie entre les citoyens sur la base d'un jugement social et moral. Contrairement à l'arbitraire des conventions linguistiques et graphiques, l'EI se fonde sur la définition d'une orthodoxie morale.

14. L'EI contrevient à la circulaire du premier ministre

Edouard Philippe et place le personnel administratif en position délicate vis-à-vis des supérieurs qui ont décidé de cette pratique, laquelle constitue une réforme de la langue qui n'a pas été prononcée par les autorités compétentes.

15. L'EI a été imposée par une pratique

militante relevant de l'intimidation et ne saurait être acceptée par l'Etat qui reconnaîtrait ainsi la pression qui lui est faite.

16. L'EI pose le problème des normes d'enseignement : si

la langue française ne repose plus sur un consensus grammatical et orthographique, alors que doivent enseigner les membres de l'Education Nationale ?
Comment évaluer les copies d'examen et de concours ?
Comment l'État peut-il évaluer et certifier les maquettes d'enseignement ?

Accepter la pratique de l'EI ouvre la porte à une destruction de la langue commune : chaque mouvement idéologique pouvant prétendre à inscrire dans la langue ses choix et marquages politico-identitaire, cela reviendrait à accepter que des militants puissent imposer les réformes de la langue qui leur conviennent (par exemple au niveau d'un établissement, d'une ville, d'une région...).

Accepter l'EI, c'est envisager la fin de tout enseignement consensuel, l'émergence de revendications infinies (inscrire dans la langue la non-binarité sexuelle, le refus de pratiquer le français au bénéfice de langues étrangères, etc.).

Accepter le marquage politique différentialiste de l'EI, c'est à terme propager la décomposition du corps social, des administrations et des institutions. »

Sans avoir besoin d'ajouter d'inutiles bavardages à la parole des linguistes, la chose est donc claire sauf pour les idéologues non-voyants et autres militants décérébrés. Il faut se débarrasser de cette cochonnerie qu'est l'EI en ne cédant rien à ses adeptes, amis et complices.

C'est le choix que l'on fait ici, dans DECODA, comme pour d'autres combats - wokisme, cancel culture, laïcité - et dussions nous être parmi les derniers, là aussi on ne lâchera rien !

Vous chercherez donc vainement dans ces colonnes une quelconque marque « d'inclusivisme » quel que soit le sujet (2) !

Notes de bas de pages

(1) Voir la bibliographie des auteurs dans le document publié par l'Observatoire du décolonialisme : <https://decolonialisme.fr/lecriture-inclusive-a-lepreuve-de-la-linguistique/>

(2) N'oublions pas que c'est bien ce même « inclusivisme » qui prétend, par l'inclusion plutôt que par l'intégration, imposer sa marque à notre République quant à sa manière d'accueillir les étrangers et les cultures différentes sur notre sol. On sait où cela nous mène : au « modèle » anglo saxon de la juxtaposition des communautés et à la désintégration. Le militant « différentialiste » abandonne en effet les ambitions universalistes des pères fondateurs de la III^e République issues de 1789. Il rejoint d'autant mieux ainsi le simple consommateur de biens et de services qui, même pour l'école, a succédé au citoyen...